# Synopsis of the RFQ

DAI, contractant de l’USAID met en œuvre le programme Haïti Feed the Future Corridor Nord (HFTFNC). DAI invite les fournisseurs qualifiés à soumettre des proformas pour Achat **de matériels agricoles d’irrigation** en faveur de DAI/FTF sis à Rue Gérard, # 2, babiole/ Breda, Haut du Cap, Cap-Haitien, Haïti. Cet achat vise à l'appui de la mise en œuvre du programme. DAI est à la recherche d'un fournisseur fiable avec la capacité de fournir et de livrer les outils spécifiées dans l'annexe A dans un bref délai.

|  |  |
| --- | --- |
| 1. RFP No. | **RFQ-AVANSE-2015-272** |
| 1. Date d’émission | **8 octobre 2015** |
| 1. Description | **Acquisition de matériels agricoles d’irrigation** |
| 1. Bureau / Adresse physique pour soumission des Proformas | Veuillez soumettre les propositions à la réception de nos locaux sis à Rue Gérard, # 2, babiole/ Breda, Haut du Cap, Cap-Haitien, Haïti ou à Complexe JBE's Plaza (local PADF), Boulevard 15 Octobre, Belvil, Tabarre, Haïti, ou par email à l'attention de DAI. Prière d’inclure "Quote pour **RFQ-AVANSE-2015-272"** sur l'enveloppe scellée ou dans l’intitulé de l’email. |
| 1. Date de réception de questions | **14 octobre 2015** |
| 1. Personnes de contact | [HAITIFTF\_Procurement@dai.com](mailto:HAITIFTF_Procurement@dai.com)  **Toute offre soumise par email ne sera pas considérée** |
| 1. Date de réception des proformas | **23 octobre 2015** |
| 1. **Adresse email pour envoyer votre offre** | [**avanse\_procurementbids@dai.com**](mailto:avanse_procurementbids@dai.com)  **Toute offre soumise sur une adresse électronique autre que celle-ci ne sera pas considérée** |
| 1. Prévision sur Prix | Les termes spécifiques et les conditions prévus sont les suivants:   * Un bon d'achat à prix fixe est délivré. **Prière de noter que le prix unitaire devra comprendre la livraison à l’entrepôt du projet AVANSE à Vertières, Cap-Haitien.** * DAI peut attribuer un contrat de service sans discussions. Par conséquent, les proformas initiales devraient contenir des meilleures conditions du fournisseur basant sur le prix et les spécifications techniques. * C'est une demande de Proforma uniquement.   Une remise de Proforma en aucun cas oblige DAI ou l'USAID à accorder un achat, et n’engage pas DAI ou l'USAID à payer des frais encourus dans la préparation et la présentation d'une proposition. |
| 1. Critère de sélection | Le marché sera accordé à l'offrant avec l’offre la plus compétitive, techniquement acceptable et qui répond aux exigences du RFQ. |

# *Demande de Proposition- Services*

|  |  |
| --- | --- |
| 1. . Instructions générales aux fournisseurs | • Envoyer des proformas **le 23 octobre 2015 avant 4:00 PM** en copie dure. Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion de DAI. • Les offrants doivent présenter une proposition complète en copie dure ou par email en français. Veuillez inclure sur l'enveloppe scellée **« RFQ-AVANSE-2015-272».** • Les offrants doivent confirmer par écrit que l'initiateur comprend parfaitement que leur proposition doit être valide pour une période de trente (30) jours. • Les offrants doivent signer et dater le Proforma, au lieu d'une lettre de motivation formelle • **Ces achats sont admissibles à l'exonération de la TCA dans le cadre du contrat principal DAI.** • Prix inclut le coût des matériels agricoles d’irrigation et de leur transport. • Vous devriez aussi faire mention du délai de livraison dans votre offre à partir du moment où un bon de commande est signé.  • Veuillez faire mention de votre modalité de paiement (***le paiement se fera par chèque ou par virement bancaire)***   * *Veuillez noter que DAI ne fera aucune avance et que la totalité du règlement se fera à la confirmation de la livraison* * Veuillez remplir le tableau de spécifications techniques à l’annexe A et donnez toutes les explications nécessaires au cas où les spécifications données sont différentes de celles demandées |
| 1. Compréhension au sujet du RFQ | Chaque fournisseur est responsable de la lecture très attentivement et la compréhension des termes et des conditions du présent appel d'offre. Toutes les communications concernant cet appel d'offre doivent être faites uniquement par le bureau de délivrance et doivent être soumises par courriel ou par écrit remis au Bureau de délivrance au plus tard à la date indiquée ci-dessus. Toutes les questions reçues seront compilées et une réponse par écrit sera distribuée à tous les intéressés. |
| 1. Spécifications techniques et exigences d'acceptabilité technique | 1. Fournir une liste détaillée des spécifications techniques ou des conditions énumérées à l'annexe A. 2. En plus de répondre aux spécifications techniques indiquées ci-dessus, les offrants sont tenus de respecter ou dépasser les facteurs non économiques importants énumérés ci-dessous: 1. L’offrant doit posséder deux années d'expérience dans le pays concerné et fournir les documents suivants pour les deux dernières années : Quitus (***dépend du type d’entreprise***), Matricule fiscale (***obligatoire***), Patente (***obligatoire***).   2. L’offrant doit avoir vendu des marchandises similaires à d'autres clients dans les deux dernières années (***liste de clients, une personne de contact et un numéro de téléphone pour chaque client)***.   1. L’offrant doit pouvoir prouver sa capacité à respecter les délais de livraison requis, tel que démontré par des lettres de référence de clients précédents. 2. L’offrant doit pouvoir répondre aux questions et demande d’informations supplémentaires si besoin, et il y a dans un délai de 5 jours ouvrables (sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion de DAI), faute de quoi, il sera non éligible pour compléter le processus. Au-delà des 5 jours, DAI se réserve le droit de contacter le 2ème fournisseur présélectionné. 3. Si le fournisseur ne parvient pas à remplir correctement ses obligations en vertu de cette commande ou à livrer à la date prévue dans le bon de commande, DAI se réserve le droit de résilier cette commande par défaut et acheter les produits ailleurs. |
| 1. Détermination et responsabilité des offrants | 1. DAI est très prudente par rapport à son accord avec l’offrant, et devra être rassurée qu’il est un offrant responsable. Lors de l'évaluation de la responsabilité de l’offrant, les facteurs suivants sont pris en considération: 1. La source, l'origine et la nationalité des services ne sont pas d'un pays interdit (voir ci-dessous). 2. Disposer de ressources financières suffisantes pour fournir des biens ou de la capacité à obtenir des ressources financières. 3. Possibilité de se conformer à la prestation requise ou proposée ou les délais de performance. 4. Avoir un dossier satisfaisant sur le rendement passé. 5. Maintenir un dossier satisfaisant d'intégrité et d'éthique des affaires. 5. Etre qualifie et admissible à exécuter des travaux en vertu des lois et règlements applicables. |
| 1. Code géographique | Selon le code géographique autorisé pour son contrat DAI peut acheter des biens et services en provenance des pays suivants :  • Code géographique 937: Les biens et services en provenance des États-Unis, le pays coopérant, et «pays en développement» autres que les «pays en développement avancés. Une liste des « pays en développement» qui sont exclus ainsi que les « pays en développement avancés " qui sont exclus peut être trouvée à l'adresse: http://www.usaid.gov/policy/ads/300/310maa.pdf et http://www.usaid.gov/policy/ads/300/310mab.pdf respectivement.  • DAI doit vérifier la source, la nationalité et l'origine, des biens et des services et d'assurer (dans la mesure du possible) que DAI ne va pas acheter des services en provenance des pays interdits énumérés par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) ou les pays sanctionnés. La liste actuelle des pays sous sanctions globales comprennent: Cuba, Iran, Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. DAI est interdit de faciliter une transaction par un tiers si cette transaction serait interdite si elle est effectuée par DAI.  • En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offre, les offrants confirment qu'ils ne violent pas la source et les exigences en matière de nationalité et que les services sont conformes au Code géographique et les exclusions pour les pays interdits. |
| 1. Données Universal Numbering System (DUNS) | Toutes les organisations américaines et étrangères qui reçoivent des sous-traitants de premier rang / bons de commande d'une valeur de 25.000 $ et plus on besoin d’obtenir un numéro DUNS avant la signature de l'accord. Les organisations sont exemptées de cette obligation si le revenu brut provenant de toutes sources dans l'année d'imposition précédente était de moins de 300.000 $. DAI exige que les offrants signent la déclaration d'auto-certification si l'initiateur demande l'exemption pour cette raison. DAI va rentrer en contact avec le fournisseur sélectionné afin de lui envoyer les instructions d’obtention d’un numéro de DUNS ou pour la déclaration d’auto-certification. |
| 1. Conformité et conditions | L’offrant doit être au courant des termes et conditions générales pour un prix résultant de ce RFQ. L’offrant choisi doit se soumettre à toutes les conditions de conformité énumérées dans l'annexe B. |
| 1. Éthique d’achat | DAI effectue ses achats dans les normes éthiques les plus strictes pour assurer que tous les offrants reçoivent une juste considération pour l'attribution. Pour assurer que tous les offrants aient un traitement équitable et appropriée, les politiques et pratiques de passation des marchés DAI ne tolèrent pas ce qui suit:  • Toute corruption, paiement contre facilitation ou gratification, cadeaux ou une attention particulière à influencer les considérations de passation de marché.  • Les cas de conflits d'intérêts dans lesquels un employé, consultant ou représentant DAI est lié à un offrant, ou à un intérêt financier auprès d’un offrant qui le pousse à favoriser injustement l'initiateur.  • Toute interaction ou conflits d'intérêt entre un offrant et le personnel DAI, consultants ou représentants pour obtenir des informations supplémentaires ou fixer les prix pour un avantage injuste.  • Toute fraude liée à la rétention d'information pour favoriser injustement l'offre d’un fournisseur.  Ces actes de corruption ne seront pas tolérés et peuvent entraîner des conséquences graves, y compris la disqualification et la suspension possible et exclusion par le gouvernement américain. les exclus ne pourront plus faire affaire avec le gouvernement Américain.  Toutes ces tentatives ou pratiques doivent être signalées immédiatement, soit par le fournisseur ou par DAI aux contacts suivants :  • Anonyme Hotline aux États-Unis +1503-597-4328,  • site web - www.DAI.ethicspoint.com, ou  • Envoyer un email à Compliance@dai.com  En soumettant une offre à DAI en vertu du présent appel d'offres, le fournisseur confirme le respect de cette norme et qu'aucune des tentatives n’a été faite pour influencer injustement le processus de sollicitation et ce à travers des pots de vin, des pourboires, des paiements de facilitation, la corruption, les conflits d'intérêts, de collusion ou de fraude. L'offrant reconnaît également que la violation de ces normes peut entraîner la disqualification et la suspension possible et exclusion par le gouvernement américain.  En soumettant une offre, les offrants certifient également ne pas financer des terroristes ou des groupes soutenant le terrorisme. Une telle pratique constitue une pratique immorale et illégale |

**Annexe A:**

**Calendrier des prix**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Ligne** | **Description** | **Lieu de livraison** | | **Quantité demandée** |  | **Unité** | **Prix unitaire** | **Prix total en Gourdes** |
| 1 | Pompes motorisées de 6" | Vertières, Cap-Haitien | | 10 |  | pc |  |  |
| 2 | Pompes motorisées de 4" | Vertières, Cap-Haitien | | 20 |  | Pc |  |  |
| 3 | Pompes motorisées 3" | Vertières, Cap-Haitien | | 40 |  | pc |  |  |
| 4 | Tuyau flexible de décharge 6" | Vertières, Cap-Haitien | | 1200 |  | ft |  |  |
| 5 | Tuyau flexible de décharge 4" | Vertières, Cap-Haitien | | 2400 |  | ft |  |  |
| 6 | Tuyau flexible de décharge 3" | Vertières, Cap-Haitien | | 4000 |  | ft |  |  |
| 7 | Crépine d’aspiration 6" | Vertières, Cap-Haitien | | 12 |  | pc |  |  |
| 8 | Crépine d’aspiration 4" | Vertières, Cap-Haitien | | 24 |  | pc |  |  |
| 9 | Crépine d’aspiration 3" | Vertières, Cap-Haitien | | 50 |  | pc |  |  |
| **Coût de livraison** | |  |  | | | | | |
| **Grand Total** | |  |  | | | | | |
| **Délai de livraison** | |  |  | | | | | |

Nous, soussignés, offrons la proposition ci-jointe conformément RFQ # RFQ-AVANSE-2015-272 date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Notre proposition ci-jointe est pour le prix total de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (chiffre et en lettres)  
Je certifie une durée de validité de \_\_\_\_\_\_\_\_ jours pour les prix offerts dans le prix ci-joint Horaire / Devis quantitatif. Notre proposition nous engage sous réserve des modifications résultant de toute discussion avec DAI.  
  
Nous comprenons que DAI n'est pas tenue d'accepter toute proposition qu'elle reçoit.  
**Prière de remplir le tableau ci-dessous en rajoutant un X dans la case correspondante**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2013/2014 | | | 2014/2015 | | |
| Documents legaux | OUI | NON | | OUI | NON | |
| Patente (Obligatoire) |  |  | |  |  | |
| Matricule Fiscal (obligatoire) |  |  | |  |  | |
| Quitus (depend du type d'enterprise selon la loi) |  |  | |  |  | |
| Liste des clients |  |  | |  |  | |
| Lettres de référence de clients précédents |  |  | |  |  | |
|  | Chèque | | Virement Bancaire | | |
| Modalité de paiement |  | |  | | |

Le choix du fournisseur sera basé sur :

1- Les spécifications techniques demandées

2- La capacité à livrer dans un bref délai

3- Les Modalités de paiement, à noter que le proforma doit être soumis en Gourde, monnaie locale.

4- Le transport des matériels agricoles d’irrigation à Cap-Haitien

5- Le prix

**Acquisition de matériels agricoles d’irrigation selon la quantité dans le tableau ci-dessous**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Description** | **Unit** | **Quantity** |
| **1** | Pompes d’irrigation motorisées de 6" | Each | 10 |
| **2** | Pompes d’irrigation motorisées de 4" | Each | 20 |
| **3** | Pompes d’irrigation motorisées 3" | Each | 40 |
| **4** | tuyau flexible 6" | Pied | 1200 |
| **5** | tuyau flexible 4" | Pied | 2400 |
| **6** | tuyau flexible 3" | Pied | 4000 |
| **7** | crepine 6" | Each | 12 |
| **8** | crepine 4" | Each | 24 |
| **9** | crepine 3" | Each | 50 |



**Tableau de spécifications techniques à remplir**

Signature autorisée:

Nom et titre du signataire:

Nom de l'entreprise:

Adresse:

Téléphone:

Email:

Sceau de la compagnie

* 1. **Annexe B: Déclarations et attestations de conformité**

1. **Liste Fédérale d’Exclusion des parties** - Le fournisseur sélectionne n'est actuellement pas exclu, suspendu ou jugé irrecevable pour une attribution d'un marché par un organisme fédéral.
2. **Certification de Rémunération des dirigeants** - FAR 52,204 à 10 nécessite DAI, en tant que maître de contrats du gouvernement fédéral américain, de signaler des niveaux de rémunération des cinq dirigeants de sous-traitance les mieux rémunérés à la responsabilisation de financement fédéral et de la loi sous-Award système de Transparency Report (FSRS)
3. **Rappel du décret sur le Financement du terrorisme**- L'entrepreneur exécutif des États-Unis et la loi américaine interdit les transactions avec, et l’apport de ressources et de soutien aux individus et organismes liés au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique de l'entrepreneur / bénéficiaire pour assurer le respect de ces décrets et des lois. Les bénéficiaires ne peuvent pas s'engager à, ou fournir des ressources ou le soutien, personnes et organisations liées au terrorisme. Pas de soutien ou des ressources peuvent être fournies à des personnes ou entités figurant sur les Specially Designated Nationals et Bloqué liste des personnes maintenues par le Trésor américain (ligne à www.SAM.gov) ou la Liste des Nations Unies pour la sécurité de désignation (en ligne à l'adresse: http:/ / www.un.org/sc/committees/1267/aq\_sanctions\_list.shtml). Cette disposition doit être inclus dans tous les sous-traitants / sous récompenses attribuées en vertu du présent contrat***.***
4. **La trafic des personnes** - Le titulaire ne peut pas faire le trafic des personnes (tel que défini dans le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en plus de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée), ou se procurer le commerce du sexe, et utiliser travail forcé au cours de la période de ce prix.
5. **Certification et divulgation concernant le paiement à influencer certaines transactions fédérales** – L’offrant atteste qu'il est actuellement, et restera dans le respect des FAR 52,203 à 11, la certification et à la divulgation en matière de paiement à influencer certaines transactions fédérales.
6. **Conflit d'organisation d'intérêt** - Les offrants certifient qu’ils sont conformes au FAR Part 9.5, conflits organisationnels d'intérêt. L’offrant atteste qu’il fournira toute information relative au conflit d’intérêt qui pourrait exister lors d’une transaction tout en soumettant un document écrit qui pourra décrire l’évolution de la situation.
7. **Taille de l'entreprise et la classification (s)** - le soumissionnaire atteste qu'il a exactement et complètement identifié la taille de son entreprise et la classification (s) ci-dessus, conformément aux définitions et exigences stipulées dans la FAR 19, Programmes des petites entreprises.
8. **Interdiction des installations distincts** – L’offrant atteste qu'il est conforme aux FAR 52.222-21, l'interdiction des installations distincts.
9. **L'égalité des chances** – L’offrant atteste qu'il ne discrimine pas contre un employé ou demandeur d'emploi en raison de l'âge, le sexe, la religion, le handicap, la race, la couleur ou l'origine nationale.
10. **Lois du travail** – L’offrant atteste qu'il est en conformité avec toutes les lois du travail..
11. **Federal Acquisition Regulation (FAR)** – L’offrant atteste qu'il est familier avec la Fédéral Acquisition Régulation (FAR) et de ne pas violer les certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris les certifications limitées en matière de lobbyisme, pots de vin , l'égalité des chances en matière d'emploi, l'action de l'affirmation, et les paiements pour influencer les opérations fédérales.
12. **Conformité des employés** – Les offrants donnent une garantie qu'ils auront tous les employés, les entités et les personnes nécessaires pour fournir les services en rapport avec l'exécution d'un ordre d'achat de DAI pour se conformer aux dispositions de l'arrêté d'achat qui en résulte et à tous les fédéraux d'État et locaux , les lois et les règlements dans le cadre des travaux qui y sont associés.  
      
    En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux termes et conditions ci-dessus et toutes les clauses fédérales américaines applicables du présent document, et seront invités à signer ces représentations et certifications lors de l'attribution.